

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 433-2026  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT # 311-2011**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Parisville tenue le **5 mai 2026** à la salle du conseil située au 1170, rue du Terrain-de-Jeu, le second projet de règlement 433-2026 modifiant le règlement de lotissement # 311-2011 a été adopté.

Toute personne qui désire consulter ledit règlement peut le faire au bureau municipal, situé au **1170, rue du Terrain-de-Jeu à Parisville, du mardi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.**

Donné à Parisville, ce 7 mai 2026.

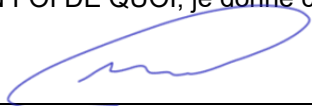


Renaud Labrecque  
Directeur général & greffier-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION  
(articles 335 et 346 du Code municipal)**

Je, soussigné, résidant à Saint-Antoine-de-Tilly, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 7<sup>e</sup> jour de mai 2026.



Renaud Labrecque  
Directeur général & greffier-trésorier